Conseil général LOIRE EN RHÔNE-ALPES

vendredi 7 septembre 2007

« Scènes départementales » : signature de la convention pour le Théâtre municipal de Roanne

par **Pascal CLEMENT**, Président du Conseil général de la Loire

et **André CELLIER**, conseiller général en charge de la culture

Le Conseil général de la Loire s'engage pour les Scènes départementales ____ **2**

Scènes départementales : mode d'emploi ____ **3**

Quels critères de sélection ? ____ 3
Quels apports pour le public ? ____ 3
Un nouveau soutien pour les salles de spectacles ____ 4

Le Théâtre municipal de Roanne, l'une des premières « Scènes départementales » ____ **5**

Le Théâtre municipal de Roanne, une structure importante du département de la Loire ____ 5

Une convention pour un nouveau label ____ **6**

Les engagements de la Ville de Roanne ____ 6
Les engagements du Conseil général de la Loire ____ 6

contact presse :

Sophie Tardy
04 77 48 42 18
sophie.tardy@cg42.fr

Le Conseil général de la Loire s'engage pour les Scènes départementales

Le département de la Loire compte sur son territoire de nombreux lieux de création et de diffusion, une grande diversité de compagnies chorégraphiques, théâtrales et d'ensembles musicaux. Le Conseil général de la Loire a décidé de s'engager aux côtés des acteurs de ce secteur.

En créant le label « Scènes départementales », le Conseil général de la Loire affirme sa volonté de favoriser le rayonnement de pôles culturels ligériens sur l'ensemble du territoire départemental. Il soutient leur programmation et leurs actions concernant l'éducation artistique et culturelle. Il contribue aussi à la mise en œuvre de résidences d'artistes et à la programmation jeune public.

Les Scènes départementales sont **au cœur de la politique culturelle** mise en place par le Conseil général de la Loire en matière de spectacle vivant. Elles sont des **outils irremplaçables de diffusion culturelle**.

Ce label permet de reconnaître l'excellence d'un certain nombre d'outils culturels. Grâce à celui-ci, le Conseil général de la Loire peut mettre en avant le travail effectué dans les salles de spectacles ligériennes choisies pour la qualité de leurs prestations.

Scènes départementales : mode d'emploi

Les **Scènes départementales** sont des salles de spectacles professionnelles ayant un large rayonnement, tant sur le plan du public que des genres culturels diffusés : musique, théâtre, danse, etc.
Elles fonctionnent toute l'année avec un directeur professionnel.

En plus d'une programmation traditionnelle, elles proposent des résidences d'artistes.

Elles ont une action de médiation culturelle en direction de tous les publics, notamment les plus jeunes.

Enfin, et surtout, elles favorisent l'émergence d'artistes ligériens.

Quels critères de sélection ?

Parmi les lieux identifiés par le Conseil général de la Loire en matière de pratiques culturelles, certains sont repérés en tant que Scènes départementales. En effet leur travail remplit un certain nombre de critères :

- L'un des critères rentrant en compte dans le label « Scènes départementales » est l'**accueil des artistes.** Les Scènes départementales doivent permettre aux groupes ligériens d'émerger, notamment en les prenant en résidence.
- Elles **favorisent** également **la création** en présentant de nouvelles productions chaque année.
- Autre critère important : la **médiation culturelle**, c'est à dire faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture. Il s'agira par exemple des relations avec le grand public, comprenant toutes les couches de la population, aussi bien au niveau des scolaires que des centres sociaux ou encore des personnes âgées ou handicapées. Ce travail permet de mettre en relation les artistes qui sont de passage ou en résidence dans ce lieu avec la population locale.
- Enfin, il est demandé aux Scènes départementales de **soutenir** en les programmant **les disciplines artistiques les plus fragiles,** comme la danse ou la musique contemporaine.

Quels apports pour le public ?

Le label « Scènes départementales » aide à faire connaître au public ligérien toute la **richesse du spectacle vivant**.

D’une part, les spectateurs auront la possibilité de remarquer le travail effectué par les *artistes locaux ou en résidence de création* dans la Loire.
D’autre part, ce nouveau label permet de faire découvrir au public ligérien des *programmes éclectiques*. L’objectif est de proposer des spectacles de danse, de musique ou de théâtre en mettant en avant aussi bien des pièces contemporaines que du théâtre de boulevard ou encore de la musique ancienne. Il s’agit de privilégier la *diversité culturelle.*

De plus, le label « Scènes départementales » est l’assurance d’une **qualité** dans les prestations proposées au public : les Scènes départementales sont toutes dirigées par des professionnels.

Un nouveau soutien pour les salles de spectacles

Pour les salles de spectacles, les bénéfices de ce nouveau label sont nombreux.

Les Scènes départementales permettent à la fois de **créer des spectacles**, **mettre en résidence des artistes***,* locaux ou non, et d’**apporter l’ensemble de leurs moyens techniques** (sons, lumières, etc.) à des troupes pour les aider à créer.

L’aide pluriannuelle au fonctionnement garantie par la convention permet aux salles de spectacles sélectionnées de **recevoir une subvention régulière pour élargir leurs missions** (réception d’artistes, médiation culturelle, mise en place de résidence, etc.). Elle leur offre aussi la possibilité de *bâtir des projets à long terme*.

Le Théâtre municipal de Roanne, l'une des premières « Scènes départementales »

Le Conseil général de la Loire et la Ville de Roanne partagent une **volonté commune d'agir en faveur du développement artistique et culturel du département de la Loire** sous toutes ses formes. Les partenaires s'engagent à faire rayonner leurs actions culturelles à travers la signature de la convention.

Le Théâtre municipal de Roanne, une structure importante du département de la Loire

Avec **1 500 abonnés**, **30 000 spectateurs** par an (60 000 en prenant en compte les spectacles gérés par les structures associatives), **43 spectacles** programmés pour la saison à venir (soit plus de 60 représentations prévues) et une **programmation éclectique** s'adressant à tous les publics, notamment les jeunes, le **Théâtre municipal de Roanne** est l'un des pôles culturels important du département de la Loire et de la région Rhône-Alpes.

Le label « Scènes départementales » : de nombreux bénéfices

Les avantages de la labellisation « Scènes départementales » pour le Théâtre municipal de Roanne sont multiples.
Ce label lui apporte tout d'abord une **reconnaissance** du Conseil général de la Loire mais aussi l'obligation de davantage **travailler en relation avec les compagnies départementales**. Il lui permet également de **se positionner sur le plan départemental** tout en renforçant son ancrage régional.
De plus, ce label lui fait bénéficier de nombreux **contacts** : grâce aux Scènes départementales, le Théâtre municipal de Roanne a la possibilité de faire partie d'un groupe au niveau départemental avec les autres scènes, avec de nombreuses perspectives de travail et d'**échanges**. Il pourra ainsi **mieux présenter les compagnies professionnelles locales** au public tout en **approfondissant sa connaissance des compagnies du bassin stéphanois**.

Enfin, pour mettre en place ce label « Scènes départementales » et le partenariat qui en découle, cette année la subvention accordée au Théâtre municipal de Roanne est de **18 000 €**.

Une convention pour un nouveau label

La convention signée par le Conseil général de la Loire et la Ville de Roanne a pour but de fixer les objectifs, les moyens nécessaires et les conditions de versement de la subvention annuelle départementale au profit du Théâtre municipal de Roanne pendant une période de trois ans, de 2008 à 2010.

Le nouveau label « Scènes départementales » attribué au Théâtre municipal de Roanne par le biais de cette convention suppose des engagements de part et d'autre des deux signataires.

Les engagements de la Ville de Roanne

La Ville de Roanne s'engage à ce que son Théâtre municipal **programme des spectacles** tout au long de l'année pour tout public. Elle s'activera aussi à **repérer les jeunes talents ligériens**. Elle les **aidera à se faire connaître** en les programmant et en leur proposant des résidences.

Elle veillera notamment à ce que son Théâtre municipal accompagne sa programmation d'*actions de médiation artistique et culturelle* en direction de tous les publics et tout particulièrement des plus jeunes.

En outre, chaque année, le Théâtre municipal de Roanne devra *programmer au moins un ou deux spectacles ayant bénéficié d'une aide au cours de chaque saison.*

Les engagements du Conseil général de la Loire

Le Conseil général de la Loire s'engage à **financer chaque année pendant trois ans**, de 2008 à 2010, la **Ville de Roanne** pour les activités du Théâtre municipal de Roanne.
La hauteur des subventions sera définie annuellement.

Enfin, les Scènes départementales bénéficieront d'une **communication élargie à l'ensemble du département** par le biais des outils de promotion et d'information du Conseil général de la Loire.
Elles trouveront également dans le réseau ainsi créé par le Conseil général de la Loire un **espace d'échanges et de travail entre professionnels du spectacle vivant**.